Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 021-212105852-20240304-2024_15-BF

Commune de SAULON-LA-CHAPELLE
Département de COTE D'OR
Arrondissement de BEAUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-14

L'an 2024, le 4 mars à 19 h, en application des articles L.2122 et L.2117 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saulon-la-Chapelle.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

PRESENTS : PASCAL BORTOT – ALAIN BŒUF - NATHALIE PEDRON – FRANCK COUPECHOUX - DOMINIQUE BLOT - SANDRA TERRIER - ERIC MONCHAUX – MAX DE LA TOUR D'AUVERGNE – CHANTAL MARET – SARAH GADY

ABSENTE EXCUSÉE : CHLOÉ SORBIER (PROCURATION A D. BLOT)

ABSENT : PIERRE LUCOT

SECRETAIRE DE SEANCE : ALAIN BOEUF

Date de convocation : 16/02/2024

Conseillers en exercice : 12 Présents : 10 Votants : 11

OBJET : Affectation du résultat 2023 – Budget annexe des Longs Champs

Le conseil municipal après avoir approuvé le Compte Financier Unique du budget annexe des Longs Champs de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023
Constatant que le Compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement (dont 10 559,89 € reporté) 35 753,91 €

- un déficit d'investissement : 7 123,03 €

Le conseil municipal décide :

- de reporter l'excédent d'investissement, soit la somme de **7 123,03 €** à la section recettes d'investissement (article 001 du BP 2024).

- de reporter le solde disponible, soit la somme de **34 753,91 €** à la section recettes de fonctionnement, (article 002 du BP 2024).

Le Maire, Pascal BORTOT